

## Arrêté n° 25-147 ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT DES FORMATIONS

- Vu les articles L.611-2 et suivants, les articles D. 612-1 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article D. 612-1-13,*  
*Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,*  
*Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,*  
*Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,*  
*Vu la délibération du Conseil d'établissement en date du 13 juillet 2021, portant approbation du cadrage établissement des conseils de perfectionnement des formations,*

*Considérant que les composantes et établissements composantes procèdent à l'évaluation des formations qu'ils dispensent et que pour ce faire ils réunissent, pour chaque formation un conseil de perfectionnement dont la composition est arrêtée par le chef d'établissement,*

### LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

#### **Article 1 : Création**

Le conseil de perfectionnement de la **Mention Encadrement Educatif – CPE – Master** rattachée à la composante INSPé est créé pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de perfectionnement est constitué de 17 membres.

#### **Représentants pédagogiques**

- HACHEMI Sofia, responsable de la mention EE
- BOILLOT Hervé, enseignant INSPE
- COLINET Séverine, enseignante INSPE
- DEMARCY Corinne, enseignante INSPE
- MABILON-BONFILS Béatrice, enseignante INSPE
- MAINGUY-BERGEOT Véronique, enseignante INSPE
- MARIE Estève, enseignante INSPE

#### **Représentants du milieu professionnel**

- LOMBARD-BRIOULT Raphaële, directrice de l'EAFIC
- BOIXEL Sébastien, directeur adjoint de l'EAFIC 2<sup>nd</sup> degré
- GILLE Pascal, IA-IPR
- GOBARDHAN Frédérique, CPE

#### **Représentants étudiants**

- BLANCHE Wendy, étudiante master 1
- VIRLOGEUX Racher, étudiant master 2
- SOUILLOT Gaëlle, étudiante master 2 EAD

## Représentants administratifs

- AFFOUMANI Ange Jessica, chargée CPER Mentions 1, 2, EE et PIF
- PICANDET Sylvie, responsable scolarité pilotage INSPE
- SALVAT Jean-Baptiste, adjoint responsable scolarité pilotage INSPE

Le conseil élit en son sein un président.

### **Article 3 : Quorum**

Pour pouvoir se réunir, le conseil de perfectionnement doit s'assurer de la représentation effective de chaque collège, soit 4 membres minimum.

### **Article 4 : Publication**

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Université.

### **Article 5 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 26 mai 2025

Le président de CY Cergy Paris Université

Laurent GATINEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gatineau', with a stylized flourish at the end.

Transmis au rectorat le : 2 juin 2025

Publié le : 2 juin 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.